

LISTE DES PIÈCES À FOURNIR DOSSIER PACS

- CONVENTION DE PACS : Formulaire CERFA n°15726 complété ou convention personnalisée,
- **<u>DÉCLARATION CONJOINTE DE PACS</u>**: Formulaire <u>CERFA n°15725</u>,
- <u>PIÈCES D'IDENTITÉS</u>: en cours de validité (carte d'identité, passeport...), délivrée par une administration publique (<u>original + 1 photocopie</u>)

• SI NATIONALITÉ FRANÇAISE :

✓ Copie intégrale d'acte de naissance (ou extrait avec indication de la filiation) de moins de 3 mois

• SI RÉFUGIÉ (OFPRA) :

- ✓ <u>Copie originale</u>, de moins de 3 mois, du certificat tenant lieu d'acte de naissance + <u>certificat de coutume</u> délivrés par l'Office français de protection des réfugiés et apatrides.
- ✓ **Certificat de non-Pacs** de **moins de 3 mois** : Formulaire CERFA n°12819*06.

• SI ÉTRANGER :

- ✓ Copie intégrale de l'acte de naissance de moins de 6 mois,
- ✓ <u>Certificat de coutume</u> de moins de 6 mois,
- ✓ Certificat de non-Pacs de moins de 3 mois : Formulaire CERFA n°12819*06.

ATTENTION:

Les actes de naissance en provenance de certains pays devront être apostillés ou légalisés.

Les documents originaux en langue étrangères devront être traduits par un traducteur assermenté en France (liste des traducteurs disponible près des Cours d'Appel).

• SI TUTELLE ou CURATELLE :

✓ Aucune autorisation du juge ou du tuteur (ou curateur) n'est nécessaire pour vous pacser, cependant un justificatif d'information vous sera demandé. Vous devez être assisté de votre tuteur (ou curateur) lors de la signature de la convention. Aucune assistance n'est prévue pour la déclaration devant l'officier de l'état civil.

SI DIVORCÉ(E) :

- ✓ Copie de l'acte de naissance portant la mention du divorce (moins de 3 mois),
- ✓ ou Copie intégrale de l'acte de mariage avec la mention du divorce (moins de 3 mois),
- ✓ ou Original et copie du livret de famille portant l'inscription du divorce.

• SI VEUF/VEUVE:

- ✓ Copie de l'acte de décès ou acte de naissance portant la mention du décès du précédent conjoint,
- ✓ ou Original et copie du livret de famille portant l'inscription du décès.